



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 juin 2004

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 juin 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 juin 2004

Transfert de compétence gaz au SIEDS

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Monsieur Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Yannick TARDY.
M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

Risques Majeurs et Développement**Transfert de compétence gaz au SIEDS****Durable**

Monsieur Bernard JOURDAIN, Conseiller Municipal Délégué, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Par délibération en date du 28 mars 2003, le Conseil municipal a émis un avis favorable à l'élargissement des compétences facultatives du SIEDS au service de distribution du gaz, tant en gaz naturel qu'en gaz butane et propane par réseaux et citernes. Toutefois, le Conseil municipal faisait savoir à cette occasion que la Ville de Niort étant autorité concédante pour la distribution du gaz naturel sur l'ensemble de son territoire entendait permettre au SIEDS d'exercer cette compétence pour celles des communes membres qui le souhaiteront, mais n'entendait pas pour ce qui la concerne adhérer à cette compétence facultative.

Par délibération en date du 27 juin 2003, le Conseil municipal réaffirmait la décision précitée à l'occasion de la consultation des communes membres du SIEDS engagées à se prononcer sur la dissolution du SIDEG (Syndicat Intercommunal Départemental d'Electricité et de Gaz).

Saisie à nouveau par le SIEDS, la Ville est invitée à se prononcer sur le transfert de la compétence gaz en faveur du SIEDS, qui, par arrêté préfectoral du 29 juillet 2003, « exerce les obligations d'autorité organisatrice du service de distribution du gaz, tant en gaz naturel qu'en butane et propane par réseaux et citernes. »

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Réaffirmer sa décision en date du 28 mars 2003 indiquant que la Ville de Niort, étant autorité concédante pour la distribution du gaz naturel sur l'ensemble de son territoire, entendait permettre au SIEDS d'exercer cette compétence pour celles des communes membres qui le souhaiteront, mais n'entendait pas pour ce qui la concerne adhérer à cette compétence facultative.
- Refuser de transférer au Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres les compétences de la Ville de Niort en matière de distribution de gaz.

Cette délibération sera notifiée au SIEDS.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
 Le Conseiller Municipal Délégué

Bernard JOURDAIN